



CONSEIL INTERCOMMUNAL
p.a. François Mathey
Route de Grens 23
1275 Chésereux
Tel. 079 310 08 70
Courriel : f.mathey@sunrise.ch

**Procès-verbal du Conseil Intercommunal de l'AIAB
du 29 mars 2022 à 20h00, à Crassier,
Salle du restaurant scolaire de l'établissement Elisabeth de Portes**

Présidence : Monsieur François Mathey

Tout d'abord Monsieur François Mathey tient à remercier Monsieur Yves Schwarzentrub, ^{intendant} attendant de l'AIAB, pour la super visite des infrastructures de l'établissement Elisabeth de Portes.

Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil Intercommunal du 14 septembre 2021.
4. Communications du Bureau.
5. Communications du Comité de direction (CODIR).
6. Préavis 01/2022 : Comptes 2021.
7. Divers et propositions individuelles.

1. Appel/Assermentation

Délégués présents : 25
Délégués excusés : 6
Délégués absents : 1

Il est procédé à l'assermentation des membres délégués suivants : Mmes Nançoz Catherine, Keller Pascaline, Gotsch-Baumgartner Leslie et M. Dalebroux Yves.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'assemblée.

Le vote a lieu à main levée et le conseil intercommunal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Intercommunal du 14 septembre 2021

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée.

Le vote a lieu à main levée et le conseil intercommunal accepte ce procès-verbal tel que présenté avec trois abstentions.

4. Communications du Bureau

- Le président demande aux conseillères et conseillers qui désirent prendre la parole de se lever, de parler assez fort et de se présenter lors de chaque intervention.
- Le rapport de la commission nous est parvenu seulement la veille du conseil. Dorénavant nous vous remercions de nous transmettre les rapports au plus tard le vendredi avant la séance, afin que chacun puisse en prendre connaissance. L'original signé est bien en notre possession. Si le rapport n'est pas signé par la majorité le soir de la séance, nous ne pouvons pas le prendre en compte.
- Lors d'une formation pour les présidents et secrétaires des conseils généraux, communaux et intercommunaux, la préfecture nous a informé que les extraits des décisions doivent être affichés aux piliers publics mais pas votés en fin de séance. La raison est que dès que la décision a été votée, cela fait force de loi, et on ne peut pas revenir en arrière en fin de séance en votant négativement l'extrait des décisions. Ce point est donc enlevé de l'ordre du jour dès cette séance.
- Nous avons visité l'établissement Elisabeth de Portes ce soir et nous avons prévu de tenir le conseil intercommunal en juin prochain à Chéserex afin de visiter les installations de la piscine intercommunale avant la séance.
- Un certain nombre d'entre vous ont décidé de laisser leur jeton de présence à un projet scolaire dans une région défavorisée. Le président reviendra avec un projet lors de la prochaine séance.

5. Communications du Comité de Direction (CODIR)

Monsieur Serge Melly informe l'assemblée de la joie de tous les collaborateurs de vivre un après Covid actuellement et nous les remercions pour tous leurs efforts et travaux effectués durant ces mois difficiles. M. Melly nous fait part également de la promotion de Monsieur Yves Schwartzentrub en tant que chef de service au sein de l'AIAB.

M. Melly propose de tenir l'assemblée du mois de juin sur les gradins qui jouxtent la bibliothèque scolaire car c'est qu'à cette période de l'année que nous pourrions l'utiliser. Bien entendu la visite des installations de la piscine intercommunale est une bonne idée mais nous allons nous coordonner pour cette séance du 21 juin prochain. Nous pourrions également visiter les espaces vivants sur la vieille fontaine se trouvant dans la cour. Son nouveau nom est la fontaine de Darwin. L'étage du bas avec les espèces de l'air primaire et secondaire, ensuite les premières plantes et en haut les plantes de notre époque.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux donne des informations concernant la demande de l'ancienne législature par rapport à la réduction des coûts de la piscine intercommunale. Le CODIR a créé un petit groupe de travail afin d'étudier ce sujet. Nous sommes actuellement dans la recherche d'un mandataire pour réaliser cette étude et nous reviendrons vers vous dès que possible avec un préavis concernant les recherches pour l'économie d'énergie et d'électricité.

6. Préavis 01/2022 : Comptes 2021

Monsieur Laurent Descombes donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Monsieur Yves Dalebroux au vu du prix du mazout actuel onéreux, les prix de chauffage pour le bâtiment scolaire risquent d'être élevés pour 2022. Est-il prévu de faire une étude pour une alternative aux énergies fossiles ?

Monsieur Serge Melly lui répond qu'en état actuel, aucune étude est prévue. De plus les chaudières sont neuves.

Monsieur Marc-Henri Berlie précise que les coûts passent par le bilan donc c'est la valeur d'achat qui est prise en compte. La citerne fait 110'000 litres et nous en consommons 50'000.- litres par an.

Monsieur Pierre Schaller désire avoir des précisions du montant dans les comptes de CHF 31'000.- concernant les frais de maintenance de la cuisine.

Monsieur Marc-Henri Berlie informe que du matériel se trouvant dans la cuisine est soumis à un contrat de maintenance. Le nouveau contrat, concernant des congélateurs et la chambre froide, de CHF 11'000.- a été conclu en novembre dernier.

Monsieur Serge Melly précise qu'effectivement le CODIR trouvait ce montant onéreux mais nous ne pouvons pas prendre le risque de ne pas conclure un contrat de maintenance pour ces articles.

Monsieur Pierre Schaller avait une question concernant les coûts onéreux de la piscine mais étant donné l'information concernant une étude en cours pour les réduire, il remercie le CODIR pour cette démarche.

Le préavis tel que présenté est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

Monsieur Philipp Robinson voulait juste revenir sur le dernier point du rapport de la commission de gestion. Nous sommes tous nouveaux dans la commission et nous nous sommes posés la question s'il existait un plan de rénovation des bâtiments. Nous gérons un patrimoine mais nous aurions voulu savoir l'état actuel de celui-ci et quelles sont dans le futur les rénovations à prévoir. Ainsi, nous trouvons qu'il serait bien d'avoir un tel document afin que les communes membres puissent prévoir leur budget en fonction de certaines années plus onéreuses que d'autres.

Monsieur Marc-Henri Berlie répond que pour la piscine ils ont un tel document pour tout ce qui est de la machinerie.

Monsieur Serge Melly informe qu'il s'agit de bâtiments scolaires et que généralement tout est fait en urgence et/ou au cas par cas. Il est difficile de le faire mais le CODIR prend en compte cette demande. Pour vous rassurer les bâtiments sont actuellement dans un bon état général.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux précise que les bâtiments sont assez récents quand même. Le plus ancien date de 1976 mais la majorité des bâtiments ont entre 6 et 12 ans, hormis la salle de gym la plus ancienne qui a 30 ans, dont le toit a été refait il y a 3 ans. Le parc immobilier n'est donc pas vétuste mais nous pourrions réaliser cette demande en fonction des coûts dans le moyen/long terme. Il faut juste prendre en considération que les installations de la piscine vieillissent assez rapidement en raison du chlore donc c'est pour cela qu'un planning est tenu.

Monsieur Marc-Henri Berlie communique que nous investissons par année entre CHF 300'000.- et CHF 330'000.- pour l'entretien des bâtiments et pour la machinerie.

Monsieur Jean-Pierre Gachoud a entendu dire que dernièrement la chaufferie de la piscine a eu des soucis.

Monsieur Serge Melly confirme cette information et donne la parole à Monsieur Yves Schwartzentrub qui informe que les deux chaudières sont en état de fonctionnement et que les derniers réglages ont été faits ce jour. Nous n'avons pas eu de souci de chauffage vu que ce n'est pas la chaufferie qui relie la piscine qui a été touchée mais l'autre qui est utilisée pour les bâtiments de la commune de Chésereux.

Monsieur François Mathey précise que la chaufferie appartient à la commune de Chésereux et que l'AlAB achète l'énergie.

Monsieur Adrien Fohrer demande si aujourd'hui nous avons un bilan énergétique des bâtiments en notre possession.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux informe que nous en avons un pour la première salle de gymnastique qui a été construite en 1986. Il est bien entendu en classe G mais il faut prendre en compte qu'il n'est pas chauffé comme la piscine ou un appartement. Pour les autres bâtiments nous n'avons pas de CECB mais ils ont tout de même été construits selon les principes d'énergie d'il y a 10 ans en arrière. Bien entendu il est possible de faire des études mais avec le coût qui en découle.

Monsieur Adrien Fohrer demande s'il est possible de faire une telle étude et s'il faut faire une proposition pour que cela se fasse.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux lui répond par l'affirmative mais propose que l'on étudie déjà pour la piscine car ils y avaient pensé mais ne voulaient pas tout faire d'un bloc. En terme énergie la piscine reste le bâtiment le plus énergivore car chauffer de l'eau à 27 degrés et l'air à 29 degrés avec la chaufferie de la commune de Chésereux qui est à plaquettes, cela demande beaucoup d'énergie. Il propose de venir avec cette étude comme précédemment dit et ensuite voir si nous en faisons d'autres. La chaufferie à mazout actuelle, qui date d'il y a 50 ans, ne servent qu'à chauffer les classes. Les autres bâtiments sont chauffés avec la deuxième chaufferie qui a été refaite en 2018 et qui est à pellets. Bien entendu le jour où il faudra remettre à jour la première chaufferie, il faudra penser à la remplacer par des énergies renouvelables.

Monsieur Adrien Fohrer amène ce sujet car il trouve tout à fait cohérent de planifier les projets et pense aussi qu'outre les énergies renouvelables, l'enveloppe des bâtis est une source d'énergie importante surtout pour des bâtiments datant de 1976 et qui ont été rénovés entre temps. Il y a des choses à investiguer dans la consommation globale.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux lui répond qu'ils reviendront bien entendu avec des prévis mais il faudra être conscients que ceux-ci seront d'ordre de grandeur entre 6 à 7 chiffres.

Monsieur Adrien Fohrer est conscient mais si cela peut faire des économies, les études peuvent se relever intéressantes.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux est d'accord avec lui car si le mazout augmente à CHF 5.-/litre, on pourra faire des économies. Mais n'oublions pas que nous avons des obligations publiques mais bien entendu nous pouvons obtenir des subventions. Cependant, il faut être conscient qu'en tant que délégué et membre d'un conseil il faudra assumer les coûts. Actuellement pas de grosses dépenses d'entretien.

Monsieur Pierre Schaller demande, suite à la question d'un délégué, si une étude a été faite afin de savoir si la piscine intercommunale de Chésereux était plus énergivore qu'une autre piscine de la région.

Monsieur Marc-Henri Berlie informe que nous n'avons pas eu de retour en raison des dernières années avec la COVID qui fausse les données. Le but est de savoir les coûts réels annuels afin de se donner une idée assez précise. Toutefois, nous avons quand même contacté la piscine de Cossonay et Saint-Prex. Etant donné la reprise de la vie normale actuellement, nous pensons pouvoir donner une réponse en 2023.

Monsieur Serge Melly complète en disant que cette étape de comparaison nous faisait éviter le travail complet d'une commission plus d'un bureau d'étude. Ce n'est pas le plus simple à faire mais cela est bien entendu intéressant.

Prochaine séance le mardi 21 juin 2022, lieu à confirmer.

La séance est levée à 20h48.

Le Président :



François Mathey



La Secrétaire :



Mélanie Pernet